

Projet éducatif

des Cadets libres de France
Le mouvement de scoutisme laïque et républicain
version du 10 juin 2026

Sommaire

1. Qui sommes-nous ?
2. Pourquoi ?
3. Comment ?
4. À quoi s'engage un cadet ?
5. Où un cadet s'engage-t-il ?
6. Quelles sont les activités ?
7. Quel est le rythme des activités ?
8. Un uniforme et un drapeau
9. Les conseils
10. Le respect dû à chacun
11. Des éducateurs formés et accompagnés
12. Une co-éducation avec les familles
13. Lire aussi

1. Qui sommes-nous ?

1. Un mouvement de jeunesse ouvert à tous

L'association des Cadets a pour objectif l'éducation de la jeunesse de France par la méthode scout, sans distinction d'origine sociale ou culturelle, de nationalité, de genre, d'adhésion politique ou religieuse. Elle accueille tous les jeunes de 8 à 20 ans, et tous les adultes désireux d'œuvrer à l'éducation de ces jeunes.

Les jeunes en situation de handicap sont les bienvenus dans notre mouvement. Nous faisons tout notre possible pour les accueillir dans les meilleures conditions, en fonction de nos moyens humains et matériels.

Nous sommes constitués en une association loi 1901, à but non lucratif, dont sont adhérents nos jeunes et nos encadrants bénévoles, ainsi que nos encadrants rémunérés qui le souhaitent. En application du principe de subsidiarité, tous les adhérents participent à la gouvernance de l'association.

Depuis notre création, nous travaillons à remplir les critères requis pour bénéficier de l'agrément jeunesse et éducation populaire, de l'agrément pour l'accueil de scoutisme et de la reconnaissance d'utilité publique. Nous les demanderons dès que nous aurons atteint la durée minimale d'existence prévue par la loi.

2. Apolitique

Notre association est non partisane. Elle ne peut soutenir aucune mouvance politique, aucun parti, aucune personnalité dans le cadre du débat politique ou partisan. Nous encourageons nos membres à accomplir leurs devoirs citoyens, mais désapprouvons toute instrumentalisation politique qui pourrait être faite de notre mouvement, et demandons à nos membres mineurs et majeurs, dans le cadre de nos activités, de garder dans leurs paroles et leurs actes une stricte neutralité politique.

3. Laïque

Notre association est laïque. Nous souhaitons que chacun puisse vivre un scoutisme exigeant quelles que soient ses convictions religieuses. Aucune de nos activités n'inclut la participation à un culte organisé par nos encadrants, tout adhérent peut vivre l'intégralité des activités et prendre tous les engagements qui lui sont proposés sans avoir à adhérer à une religion.

Les préférences de chacun en matière de vie courante et d'organisation des activités qui seraient inspirées par leurs convictions religieuses sont traitées et priorisées de la même manière que si elles étaient inspirées par d'autres motifs : chaque jeune peut exprimer son besoin particulier, par exemple en termes d'horaires ou d'alimentation ; les aménagements possibles et compatibles avec l'activité prévue sont réalisés.

La tenue de chacun est celle prévue par notre uniforme et aucune manifestation ostensible d'appartenance religieuse n'est admise.

Nos encadrants sont particulièrement invités à respecter la liberté de conscience de chacun dans l'organisation et la tenue des activités. Nous n'avons ni aumôniers ni accompagnants spirituels d'aucun culte.

Nous reconnaissons cependant la place des religions dans l'Histoire et dans la culture, et à ce titre nous ne bannissons pas leurs représentations de nos activités : celles-ci peuvent par exemple inclure une visite d'église ou la participation à une fête populaire faisant référence à la religion, sans que l'adhésion à celle-ci de la part des participants ne soit requise. Notre répertoire de chant ne contient pas de chant principalement religieux, mais nous ne nous interdisons pas de chanter des chants traditionnels qui contiendraient des références religieuses, sans les réécrire.

Nous assumons le fait que les principaux créateurs et promoteurs du scoutisme étaient chrétiens, et leur sommes reconnaissants pour cet héritage.

4. Citoyen

Notre mouvement a pour objet de former des citoyens engagés, responsables, confiants en l'avenir, vivant pleinement et transmettant autour d'eux les valeurs de la République transcrites dans la loi des Cadets.

Nous invitons donc tous les Cadets à s'unir aux grands événements qui marquent la vie de notre pays, et à prendre des engagements citoyens concrets, réguliers et adaptés à leur âge, en particulier dans le secteur associatif d'intérêt général.

Nous voulons, enfin, avoir un lien privilégié avec les collectivités locales :

- Nous nous rendons disponibles auprès des mairies pour participer à la vie de la cité, à travers des événements compatibles avec le caractère neutre et apolitique de notre association.
- Nous sommes régulièrement présents aux cérémonies commémoratives.
- Nous invitons les maires à participer activement aux cérémonies de promesse.
- Nous nous rendons disponibles localement pour des services d'intérêt général, compatibles avec le caractère propre de notre association et avec l'âge des jeunes impliqués.



2. Pourquoi ?

Notre pédagogie se déploie auprès de chacun des jeunes qui nous sont confiés autour de 5 buts :

- **Sens du concret** : Apprendre aux jeunes à découvrir et à maîtriser leur capacité à agir dans et sur leur environnement. La vie dans la nature, en particulier, leur apprend à l'habiter tout en la protégeant, à être débrouillards, à prendre conscience de ce qu'ils peuvent faire de leurs mains, de leur impact sur l'environnement, et des attraits d'une vie sobre mais confortable dans la nature.
- **Santé** : Apprendre à aimer et maîtriser son corps, réaliser son plein potentiel à travers des activités en plein air exigeantes et sécurisées, organisées sur mesure pour et avec les jeunes accueillis. Apprendre aussi à prendre soin des autres dans leur intégrité physique et psychologique.
- **Formation du caractère** : Faire des citoyens libres, qui savent prendre des initiatives et des engagements, sortir de leur zone de confort, parler avec franchise et écouter les autres.
- **Sens du beau** : Apprendre à remarquer, découvrir, contempler et protéger ce qui est beau. Apprendre à créer soi-même du beau, par ses mains, sa voix, sa parole, son écriture, et apprendre à le partager.
- **Sens du service** : Apprendre à être toujours au service de soi-même, de son prochain, de sa famille, de son pays et de l'humanité.

A travers ces cinq buts, nous voulons aussi apporter aux jeunes une occasion de déconnexion des réseaux sociaux et d'un monde virtuel qui a envahi nos vies. Nous pensons que le virtuel n'a de sens que s'il est au service de ce qui se passe dans le monde réel, et voulons vivre au quotidien dans le monde réel avant tout.

Le scoutisme est aussi un lieu idéal où **forger des amitiés solides** : l'aventure vécue ensemble crée des liens que rien ne désunit.

Enfin, le scoutisme pratiqué chez les Cadets libres de France est une méthode à la fois :

- **Complète** : elle vise à développer tous les aspects de la personne. En rejoignant les Cadets, on ne va pas simplement faire du sport, ou du chant, ou du bivouac, ou de la gestion de projet : on va faire tout cela à la fois !
- **Personnalisée** : à travers toutes les déclinaisons d'activités et de responsabilités, il y a une place pour chacun, selon son rythme, ses aspirations, ses envies et ses capacités.



3. Comment ?

1. Une seule méthode, des activités différenciées

La pédagogie est la même pour les garçons et les filles. Cependant, nous avons fait le choix de structurer notre association en unités distinctes disposant chacune de son encadrement adulte. En effet :

- Si garçons et filles vivent le même idéal, ils ont durant l'enfance et l'adolescence des rythmes de développement différents.
- La distinction entre unités masculines et féminines permet de garantir l'organisation d'activités en plein air respectueuses de l'intimité de chacun.
- Elle nous assure que garçons et filles vivent pleinement l'expérience en participant chacun à toutes les tâches quotidiennes d'un camp scout.
- Elle facilite l'équité dans les jeux, notamment quand ils incluent du sport collectif.

Pour autant, les temps mixtes sont aussi précieux à tous les âges de l'enfance et de l'adolescence pour apprendre à vivre ensemble. Des activités mixtes régulières sont donc encouragées, organisées en commun par les encadrants d'unités masculines et féminines, avec un rythme décidé par les jeunes eux-mêmes.

Nos camps ouverts à tous les jeunes même non inscrits dans un groupe local sont aussi structurés de la sorte, avec un sous-camp masculin et un sous-camp féminin.

2. Trois tranches d'âges pour une méthode adaptée

- A l'âge benjamin, de 8 à 12 ans, les jeunes sont au sein d'unités de 24 garçons ou filles au maximum.

- A l'âge éclaireur ou éclaireuse, de 12 à 17 ans, les jeunes sont répartis en "équipages" de 5 à 8 personnes de 12 à 17 ans. Chaque équipage est placé sous la responsabilité d'un de ses membres, appelé capitaine, reconnu pour sa maturité et son expérience.
- A l'âge aîné, 17 ans et plus : Les jeunes mineurs et majeurs sont répartis en unités distinctes de garçons et de filles, appelés à vivre ensemble une large part des activités.

Une antenne locale des Cadets, communément appelée "groupe", se compose donc de six unités, pour trois tranches d'âge et pour garçons et filles.

3. Une progression adaptée à chacun

A chaque tranche d'âge correspond un parcours de progression sur lequel chacun avance à son rythme et selon ses propres aspirations.

A l'âge benjamin, les enfants découvrent la vie dans la nature et la vie en collectivité à travers des activités d'une grande simplicité et flexibilité. Les enfants participent à la vie du camp : montage des tentes, rangement, cuisine, veillées. Chacun apprend à prendre sa place dans un groupe à taille humaine où la joie prédomine.

A l'âge éclaireur, les jeunes sont invités, à travers les activités et en dehors de celles-ci, à réaliser des "épreuves" qui jalonnent leur apprentissage de la vie en société, de l'engagement citoyen et des techniques scoutes. En fonction de leur progression, il leur est remis un insigne de seconde classe, puis de première classe. Cette progression se fait avec la pleine adhésion de chaque jeune.

Chacun peut en outre préparer les épreuves de son choix qui lui donne droit à recevoir le badge correspondant à un domaine de compétence particulier. Les classes et les badges sont portés sur l'uniforme, et témoignent que l'on peut compter sur celui ou celle qui les porte.



4. À quoi s'engage un cadet ?

Nul ne participe aux activités des cadets en simple spectateur. Elles sont précisément le lieu où l'on s'entraîne à prendre des engagements et à les tenir. Ces engagements doivent être connus des familles et soutenus par elles.

1. À suivre la loi des cadets

Inspirée de la loi scout que des millions de jeunes à travers le monde ont promis de respecter, la loi des cadets est une règle de vie applicable dès l'adolescence et durant toute la vie.

Tous les jeunes inscrits à partir de l'âge éclairé, ainsi que tous nos encadrants, sont invités à prononcer la promesse de respecter la loi des cadets.

La loi des cadets n'est pas qu'un texte, elle est une règle de vie applicable en toutes circonstances, chez les cadets, en famille, à l'école et ailleurs. Les jeunes qui promettent de la respecter doivent la connaître par cœur. Elle est, pour nous, une transcription concrète et pratique des valeurs de la République.

2. À assumer les responsabilités qui lui sont confiées

Le scoutisme est le lieu en France où les jeunes sont responsabilisés le plus et le plus tôt. Cette responsabilité est un moteur de l'implication des Cadets, elle permet à chacun d'apprendre concrètement à agir dans le monde qui l'entoure et à être fier de ce qu'il accomplit. Elle est exercée avec l'aide et le contrôle des adultes.

A l'âge benjamin, l'enfant s'engage à participer aux activités, à prendre sa part de l'organisation de la journée ou du camp, à obéir aux encadrants, à faire "de son mieux".

A l'âge éclairé, les responsabilités sont les plus importantes. Chacun se voit confier dans son équipage et pour une année une "mission" parmi :

- explorateur : prépare les itinéraires et tient la carte pour guider l'équipage

- cuisinier : prévoit les menus, les courses, la conservation des aliments et coordonne la cuisine
- bâtisseur : veille au stockage, à l'entretien et à l'emport du matériel de camp, ainsi qu'à la conception et la construction du camp
- gardien du feu : prépare et guide les veillées, fait chanter l'équipage
- secouriste : veille à prévenir les risques et sur la bonne santé de chacun
- messenger : il sait recevoir et émettre des messages au sifflet, coder et décoder des messages pour les grands jeux
- ou une autre mission plus spécifique, par exemple l'entretien des vélos si l'équipage en utilise
- capitaine d'équipage : il veille à ce que chacun ait les moyens d'accomplir sa mission, il conduit son équipage à travers les activités de l'unité ou celles qu'il organise lui-même, il est à l'écoute de chacun et préside le conseil d'équipage.

Ces missions sont conduites sous la surveillance et la responsabilité de l'encadrement adulte.

A l'âge aîné, chacun est avant tout responsable de lui-même, et les responsabilités au sein du groupe se mettent en place selon chaque activité.

3. À respecter le règlement des activités

Un règlement des activités détaille les modalités pratiques auxquelles se conformer. Les cadets et leurs familles s'engagent à l'approuver et à le respecter.

En raison des responsabilités confiées à chacun, il est notamment demandé à tous les jeunes d'être présents à toutes les activités prévues. En particulier, un équipage ne peut pas partir en activité en l'absence de son capitaine : il est donc crucial que ceux-ci soient particulièrement impliqués.

4. À participer aux conseils

Les cadets s'engagent non seulement à participer aux activités, mais aussi à prendre une part active aux conseils dont ils sont membres (conseil d'équipage, conseil des capitaines, etc). Ils y disent ce qu'ils ont à dire, écoutent les autres, participent aux prises de décision. Les cadets en activité ne se contentent pas de

vivre côte-à-côte, ils vivent ensemble, pour apprendre à mieux vivre en société en dehors des activités.



5. Où un cadet s'engage-t-il ?

1. Le devoir du cadet commence à la maison

Ces engagements pris par les cadets doivent avant tout être tenus à la maison. C'est là le premier lieu de vie du cadet, donc le premier lieu où il doit être au service. Nous encourageons les jeunes qui nous sont confiés à prendre toute leur place au domicile familial, à prendre des initiatives pour aider leurs parents, et à être des grands frères ou des grandes sœurs bienveillants.

2. Les activités des cadets

Les activités des cadets sont un cadre propice où apprendre à prendre et tenir des engagements. Ces engagements se prennent

- Au quotidien, car la parole d'un cadet l'engage
- Au moment de la cérémonie de la promesse, dans la première année après l'admission à l'âge éclairé. Cette promesse est codifiée dans notre cérémonial, et fait aux échos aux millions de promesses déjà prononcées par des jeunes scouts du monde entier.
- Au moment de l'investiture d'un cadet comme capitaine, ou comme membre d'une équipe encadrante.

3. L'engagement dans la cité

Jacques Sevin, fondateur des scouts de France, écrivait : "le scout est fils de France et bon citoyen." Nous reprenons cette maxime, et encourageons les jeunes qui nous sont confiés à accomplir de leur mieux leur devoir d'état, à l'école, au travail ou dans d'autres engagements. Nous n'approuverions pas que les activités des cadets puissent être un prétexte pour manquer à ceux-ci, et aidons en particulier nos capitaines d'équipage et nos encadrants à organiser leur temps pour qu'ils puissent à la fois remplir cette mission et mener à bien leurs études.

Nous invitons aussi les cadets à prendre des engagements au service de la cité, soit en accomplissant de bonnes actions improvisées (nettoyer les bords des chemins, se former aux premiers secours pour être prêt à intervenir...), soit à l'âge aîné en s'engageant dans diverses associations d'intérêt général.

Enfin, nous attachons une importance particulière au respect des lois et règlements de notre pays : sans être moralisateurs ni procéduriers, nous pensons que respecter les règles, c'est respecter les personnes pour qui elles sont faites.

6. Quelles sont les activités ?

Le scoutisme est une méthode éducative complète, qui s'intéresse à tous les aspects de la personne et qui englobe une grande variété d'activités :

- **Sports collectifs** : Ils tiennent une grande place, que ce soit en tant que tel (par exemple, l'organisation d'un tournoi de foot entre équipages), ou au sein d'un grand jeu. Les équipages de cadets sont toujours les équipes de sport collectif.
- **Découverte de la nature** : Parce qu'elle est le premier lieu des activités et du camp, les cadets apprennent à connaître et à protéger la nature autour d'eux.
- **Pratiques artistiques** : Dans le scoutisme, chacun pratique le chant, et peut apporter un instrument de musique compatible avec la vie en plein air. Tous sont appelés à pratiquer une ou plusieurs autres activités artistiques : dessin, travail du bois ou du métal, danses populaires, couture, comédie, mise en scène, cuisine, écriture, etc.
- **Campisme** : Quand une activité dure plus d'une journée, et sauf exception liée, par exemple, à une météo hivernale ou montagnaise, le camp est toujours le mode d'hébergement des cadets. La simplicité de la vie en camp met les jeunes en prise avec le monde réel.
- **Exploration du monde** : Le scoutisme apprend aux jeunes à franchir l'espace et à ouvrir des portes, pour aller à la rencontre du monde réel.
- **Jeu** : d'une durée allant de quelques minutes à deux jours, le jeu scout est une aventure collective où chacun éveille son sens de l'initiative, de la coopération et de la découverte.
- **Engagement citoyen** : Le service gratuit et désintéressé, la participation active à la vie de la cité sont indissociables de la vie d'un cadet.

Nos activités s'inscrivent aussi dans des thèmes, choisis par les encadrants pour le temps d'une année ou d'un camp d'été, et adaptés à chaque tranche d'âge. Ils font référence à de grandes épopées humaines ou à des événements historiques. Ces thèmes ont pour but d'inscrire l'engagement des cadets dans l'Histoire et de leur

proposer des héros inspirants. Ils sont abordés avec toute la prudence critique qui est de mise quand on fait référence à l'Histoire.



7. Quel est le rythme des activités?

A l'âge benjamin, les activités sont des sorties d'une journée pendant l'année, le samedi ou le dimanche à raison de deux par mois, et un grand camp de 5 à 8 jours l'été.

A l'âge éclaircur, les activités des groupes locaux constitués peuvent être

- De courte durée, pour un rassemblement, un service ou un jeu en ville.
- Sur une journée ou un week-end campé, en zone rurale ou forestière, une à deux fois par mois
- Lors des petites vacances scolaires, une ou deux fois par an, un petit camp de plusieurs nuits
- En été, un grand camp de 6 à 21 jours. Il peut inclure des activités de vie de camp, de découverte du lieu et de ses richesses humaines et naturelles, de jeux variés, de service, etc.

Nous organisons aussi des camps nationaux ouverts à tous, à destination des jeunes qui n'ont pas de groupes locaux ouverts près de chez eux.

A l'âge aîné, les activités ont des durées et des fréquences plus variables et dépendent des projets des jeunes. Elles s'articulent autour de trois axes :

- Rencontres régulières entre jeunes pour témoigner, dans une discussion cadrée, de leurs difficultés, réussites, projets du moment, et construire des liens d'amitiés solides et durables
- Activités physiques exigeantes et dépaysantes (par exemple, randonnée en montagne ou navigation à la voile)
- Services d'intérêt général en partenariat avec des associations locales (dans le domaine de la solidarité, de la protection de l'environnement, etc).

8. Un uniforme et un drapeau

Notre uniforme est un signe d'engagement, d'égalité et d'unité. En le portant, chacun met de côté ses différences sociales ou culturelles : il n'y a plus de marques, plus de mode, plus de jugements, seulement des jeunes rassemblés autour d'un même idéal.

L'uniforme rappelle que nous faisons partie d'un groupe, que nous avançons ensemble, que tous ceux qui le portent doivent s'entraider et veiller les uns sur les autres.

Il est aussi un outil de liberté : on ne se définit plus par son apparence, mais par ce que l'on fait, ce que l'on construit, ce que l'on vit. Sur leurs manches, les cadets portent en effet les insignes de leur progression, comme une fierté mais aussi comme le signe que l'on peut compter sur eux.

L'uniforme des Cadets n'est donc pas un calque qui ferait des jeunes des copies les uns des autres, mais le moyen de les distinguer selon leurs positions, leurs engagements et leurs mérites. Aux Cadets, il n'y a pas deux uniformes identiques.

Notre uniforme laisse aussi une certaine liberté : d'abord au niveau du groupe, puisqu'il peut connaître des déclinaisons locales décidées par les jeunes eux-mêmes. Ensuite au niveau de la personne, puisqu'il n'est pas intégral (Le choix des chaussures, de la ceinture, du couvre-chef, des tenues adaptées aux temps froids ou pluvieux restent libres). Enfin, le port de l'uniforme n'est pas permanent pendant les camps, où une tenue simple et libre reste la norme en dehors des cérémonies quotidiennes.

Les Cadets ne sont pas un mouvement paramilitaire.

Le scoutisme a été créé par un général qui était las de faire la guerre, et a repris ce qu'il y avait de bon dans l'armée pour former des hommes et des femmes libres et responsables, afin de créer un mouvement destiné à construire la paix.

Nous privilégierons toujours le bien-être de ceux qui nous sont confiés, quitte à renoncer à une activité, tandis qu'une armée doit remplir un objectif, quitte à mettre en danger ceux qui y servent. Le scoutisme est donc l'inverse d'un

mouvement paramilitaire. Nous ne demandons pas à nos jeunes de marcher au pas, ni d'obéir à des ordres, mais bien d'avancer ensemble chacun à son rythme et de prendre des initiatives.

Nous invitons aussi les jeunes qui nous sont confiés à aimer leur pays, ce qui se manifeste en particulier dans la cérémonie du lever des couleurs chaque matin en camp, incluant le drapeau français, le drapeau européen et le drapeau des cadets. En hissant ces drapeaux, nous marquons le début d'une journée vécue ensemble, tournée vers le respect, l'effort et l'engagement. C'est une façon simple et digne de se rassembler et de rappeler ce que nous avons en commun, à commencer par le désir d'une société plus juste, plus fraternelle, plus responsable.

Pour autant, notre mouvement n'est pas "au service de la patrie" ni "de la Nation" : nous sommes exclusivement au service des jeunes qui nous sont confiés. Si nous pensons qu'il est bon de se mettre au service de sa patrie, quelle qu'elle soit, nous les laissons apprécier ce qu'ils mettent derrière ce mot, nous accueillons des participants de toutes nationalités, et nous leur demandons d'être aussi au service de leur prochain et de l'humanité.



9. Les conseils

Nous attachons une grande importance à ce que la parole de chacun soit entendue, pour proposer ses initiatives, pour parler de ses difficultés, ou pour tout autre sujet. Cela se manifeste par des conseils tenus à tout niveau.

→ Rocher du conseil, à l'âge benjamin, réunissant tous les jeunes et l'encadrement, tous les jours.

→ Conseil d'équipage, à l'âge éclaireur, réunissant chaque jour tous les jeunes d'un équipage, et où chacun est invité à prendre la parole.

→ Conseil des chefs, à l'âge éclaireur, réunissant chaque jour les capitaines et le chef ou la cheftaine d'unité. Le conseil des chefs peut inviter un assistant, ou un ou plusieurs cadets, afin d'évoquer un sujet en particulier qui les concerne.

→ Conseil des aînés, à l'âge aîné, réunissant tous les membres des unités masculines ou féminines.

Les conseils se tiennent avec la présence et l'entière attention de chacun. Chacun est invité à prendre la parole à tour de rôle, pour exprimer son ressenti sur le déroulement de l'activité. Le conseil est l'occasion d'exprimer un besoin, une demande, une plainte, mais aussi de remercier et de proposer. Il est le lieu des prises de décisions, et de résolutions individuelles ou collectives relatives à la conduite des activités.

En dehors des conseils, chaque jeune est invité, une ou deux fois par an, à s'entretenir individuellement avec son capitaine ou avec son chef d'unité, de manière informelle, afin d'échanger sur sa participation aux activités, sa progression et ses besoins éventuels.

10. Le respect dû à chacun

1. Un scoutisme exigeant à l'écoute des besoins de chacun

La méthode scout est une méthode “personnalisée” : à travers toutes les déclinaisons d'activités et de responsabilités, il y a une place pour chacun, selon son rythme, ses aspirations, ses envies et ses capacités.

Nous attachons une importance toute particulière à ce que, dans l'organisation et dans la tenue des activités, la personne prime sur le groupe : un équipage en marche doit caler son rythme sur celui du plus lent, l'encourager et l'aider à porter son sac ; les temps accordés au repos, à l'hygiène ou à l'alimentation doivent être respectés ; les activités physiquement plus exigeantes sont organisées de telle manière que chacun puisse y participer à son rythme.

Grâce à la méthode des conseils, chacun, y compris les plus jeunes, est au moins une fois par jour invité à dire ce qui va bien, et ce qui ne va pas. Nous pouvons ainsi détecter rapidement les difficultés éventuelles et nous adapter.

2. Une vigilance permanente contre les abus

Nous attachons une importance toute particulière à prévenir, détecter et traiter les abus de toute nature qui pourraient survenir. Nous nous dotons pour cela d'une cellule d'écoute, de médiation et de signalement (CEMS). Cette cellule, indépendante de la hiérarchie du mouvement, a pour mission de recueillir les témoignages, d'organiser des médiations ou d'informer les autorités compétentes.

Nos encadrants ont tous reçu une formation à la prévention des abus, et, conformément aux procédures en vigueur, leurs casiers judiciaires sont systématiquement vérifiés.

3. La sécurité des jeunes, une priorité

Nous nous conformons strictement aux lois, règlements et bonnes pratiques en vigueur en matière d'accueil collectif de mineurs, d'hygiène, de sécurité alimentaire, de sécurité des activités, de prévention des accidents. Nos encadrants sont formés à ces sujets, nos activités sont déclarées aux services de l'Etat et nous opérons un double contrôle interne : validation en amont, et visites de contrôle.

Conformément à la réglementation en vigueur, tous nos adhérents sont assurés pour la participation aux activités.

Enfin, et conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles (R227-11), nous informons les services compétents de l'Etat de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des mineurs. Nous informons aussi sans délai de tout accident ou maladie les représentants légaux du mineur concerné.

11. Des éducateurs formés et accompagnés

1. Comment les recrutons-nous?

Nos éducateurs sont rigoureusement sélectionnés pour leur aptitude à l'encadrement de jeunes, leur désir de se mettre au service de leur développement, et leur adhésion au présent projet éducatif. Aucun d'entre eux n'a le scoutisme comme activité principale. Dans chaque unité, au moins un éducateur est issu des Cadets ou d'un mouvement de scoutisme traditionnel. Nous héritons donc d'un savoir-faire vieux de plus d'un siècle en matière d'accueil collectif de mineurs, de vie en plein air et d'animation de groupes scouts.

2. Chefs ou éducateurs ?

Traditionnellement, les éducateurs dans le scoutisme sont appelés “chefs”. Nous pensons qu’un chef ne mérite ce titre que s’il est au service de ceux qui lui sont confiés, et nous acceptons donc pleinement que nos éducateurs soient appelés ainsi au quotidien.

3. Formation

Nous nous conformons scrupuleusement aux règles en vigueur concernant la formation de l’encadrement des accueils collectifs de mineurs. Nos éducateurs ont tous vocation à recevoir une formation BAFA, BAFD ou équivalent. Ils choisissent chacun le lieu de leur formation, ce qui nous permet une grande diversité de compétences et de regards.

4. Rémunération de l’encadrement

Le scoutisme s’est toujours fondé sur le bénévolat. Nos encadrants doivent porter un idéal de service et de gratuité du don de soi. Et pourtant, nous avons décidé d’expérimenter leur rémunération. En effet :

- Ce modèle nous permet de recruter des encadrants déjà formés et expérimentés, pour une meilleure qualité d’organisation des activités.
- Nous pensons que, quand il est bien employé, l’argent ne corrompt pas mais facilite. Les pompiers, les médecins, les enseignants de France sont rémunérés et pourtant personne ne doute de la sincérité de leur engagement.
- Notre modèle de rémunération se fonde sur le minimum légal prévu pour le contrat d’engagement éducatif. Nous ne pensons pas que cela suffise à en faire un métier, tout au plus faciliter l’engagement. Aucun de nos encadrants n’est encadrant à temps plein.

5. Accompagnement

Nous entretenons une équipe dédiée à l’accompagnement des éducateurs, qui bénéficient tout au long de l’année d’un soutien pédagogique : aide à la

préparation et au suivi des activités, aide à la prise de décision, conseils divers, orientation vers des formations spécifiques, soutien logistique. Nos équipes de permanents visitent régulièrement les activités et camps d'été afin de veiller à la bonne tenue de ceux-ci et d'aider les éducateurs dans leur mission.

12. Une co-éducation avec les familles

Si le scoutisme est pour les jeunes le lieu de découverte et d'apprentissage d'une grande liberté, il n'est que le prolongement de la cellule familiale qui est le premier lieu de l'éducation. Nous nous engageons auprès des parents ou responsables légaux à respecter ce projet pédagogique, à tout mettre en oeuvre pour garantir la sécurité des jeunes qui nous sont confiés, à nous conformer strictement aux lois et règlements en vigueur, à leur rapporter tout événement important survenu au cours de nos activités, à ne jamais entrer en contradiction avec eux mais au contraire à agir en soutien des familles.

Les parents ou responsables légaux qui nous confient leurs enfants adhèrent pleinement au présent projet éducatif, s'engagent à ce que leurs enfants participent à l'ensemble des activités prévues, sauf cas de force majeure, connaissent les responsabilités prises par leurs enfants dans le mouvement et leur apportent leur soutien, et peuvent faire référence dans leur tâche éducative au quotidien à la loi des cadets que leurs enfants ont promis de respecter.

13. Lire aussi

→ [La loi des cadets en version détaillée](#)

→ [Le règlement des activités](#)

→ [Nos engagements pour la protection des mineurs](#)